



Conférence générale

Vingtième session

Vienne, 27 novembre-1^{er} décembre 2023

Point 23 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au personnel

et Comité des pensions du personnel de l'ONUDI

Questions relatives au personnel : Comité des pensions du personnel de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent document fournit des informations sur la représentation de la Conférence générale au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI.

I. Représentation de la Conférence générale au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI

1. Par sa décision GC.1/Dec.37, la Conférence générale a accepté les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et créé le Comité des pensions du personnel de l'ONUDI. Par sa décision GC.19/Dec.17, elle a élu deux membres au Comité pour l'exercice biennal 2022-2023 et autorisé le Conseil du développement industriel à y élire de nouveaux membres et membres suppléants si l'un de ces postes devenait vacant avant sa vingtième session.

2. Conformément au paragraphe b) de la décision GC.19/Dec.17, le 23 novembre 2022, le Conseil du développement industriel a élu deux membres suppléants au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour le reste de l'exercice biennal 2022-2023 (IDB.50/Dec.8). Aucune élection au Comité ne s'est tenue lors de la cinquante et unième session du Conseil.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



II. Mesure à prendre par la Conférence

3. La Conférence est invitée à adopter le projet de décision suivant :

« La Conférence générale :

a) Décide d'élire les deux membres et les deux membres suppléants suivants au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour l'exercice biennal 2024-2025 :

Membres : (pays) ;

..... (pays) ;

Membres suppléants : (pays) ;

..... (pays) ;

b) Autorise le Conseil du développement industriel à procéder à des élections si l'un des postes susmentionnés devenait vacant avant qu'elle ne tienne sa vingt et unième session. »
